AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_10-DE
Reçu le 27/10/2026

Aunis-Sud
Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 20 octobre 2026
DELIBERATION n°2026_10_10

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CULTURE, MOBILITES, FINANCES ET DU COMITE DE PILOTAGE GENS DU VOYAGE

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
51	44	48
Quorum : 26		

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT

Présents / Membres titulaires :
RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Sébastien MARCHAND), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, FOLOPPE Christophe, GUILET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles (a reçu pouvoir de Jean-Jack AUBOYER), OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, DENECHAUD Olivier (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN), GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), ROSPARS Elodie, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte

Présent/ Membre suppléant :

Absents :
DRAPEAU Myriam, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent

Secrétaire de Séance :
Thomas GODEAU

Convocation envoyée le :
14 octobre 2026

Affichage de la convocation le :
14 octobre 2026

Auteur de l'acte :
Christophe RAULT Président

Télétransmission en préfecture le : 27 OCT. 2026

n°: 017-200041614-20261020-2026_10_10-DE

Date de publication sur le site Internet :
28 OCT. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20261020-2026_10_10-DE
Reçu le 27/10/2026

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CULTURE, MOBILITES, FINANCES ET DU COMITE DE PILOTAGE GENS DU VOYAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération 2026_05_33A du Conseil Communautaire du 26 mai 2026 portant création de la commission « culture »,

Vu la délibération 2026_05_26 du Conseil Communautaire du 26 mai 2026 portant création de la commission « mobilités »,

Vu la délibération 2026_05_34 du Conseil Communautaire du 26 mai 2026 portant création de la commission « finances »,

Vu la délibération 2026_07_10 du 28 juillet 2026 portant création d'un comité de pilotage « gens du voyage »,

Considérant la démission de **Monsieur Geoffrey GRAPINET** conseiller municipal à Breuil la Réorte, de la commission extracommunautaire Culture,

Considérant la démission de **Monsieur Jacky LUCAS** conseiller municipal de Le Thou, de la commission extracommunautaire Mobilité,

Considérant que la composition des commissions extracommunautaires prévoit la représentation d'un élu pour chacune des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant la démission de **Madame Camille NICE**, élue communautaire représentant la commune de Genouillé, pour la commission communautaire « finances »,

Considérant que la commission « finances » est composée de 26 membres, exclusivement des élus communautaires et compte un élu communautaire pour la commune de Genouillé,

Considérant l'évolution de la composition du comité de pilotage « gens du voyage » pour permettre de renforcer la représentation et l'association des communes membres de la Communauté de Communes directement concernées, aux travaux du COPIL,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, que le conseil communautaire peut décider de ne pas procéder aux désignations à bulletins secret à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2026,

AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_10-DE
Reçu le 27/10/2026

Monsieur le Président, indique qu'il y a donc lieu de désigner des nouveaux représentants au sein des commissions extracommunautaires « culture » et « mobilités » et au sein de la commission communautaire des « finances ».

Il ajoute qu'une modification de composition du Comité de Pilotage « Gens du Voyage » sera également proposée au conseil communautaire avec l'intégration de deux nouveaux élus.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets, pour l'ensemble de ces votes.

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « CULTURE »

Suite à la démission de **Monsieur Geoffrey GRAPINET, Monsieur Florian LOISON,** conseiller municipal de la commune de Breuil la Réorte, a déposé sa candidature.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de désigner Monsieur **Florian LOISON** de la commune de Breuil la Réorte, membre de la commission extracommunautaire « culture » et d'acter la nouvelle composition de cette commission.

Il rappelle la composition de cette commission :

Monsieur Didier **OTRZONSEK**	(Aigrefeuille d'Aunis – élu communautaire)
Monsieur Hervé **GAILDRAT**	(Anais – élu communautaire)
Madame Annie **PINSARD**	(Ardillières – élue municipale)
Monsieur Stéphane **GENDRE**	(Ballon – élu communautaire)
Monsieur Christophe **RAULT**	(Bouhet – élu communautaire)
~~Monsieur Geoffrey **GRAPINET**~~	~~(Breuil la Réorte – élu municipal)~~
Monsieur Matthieu **TRAVEL**	(Chambon – élu municipal)
Madame Sabine **MOUNIER**	(Ciré d'Aunis – élue communautaire)
Madame Marie-Josée **SOARES**	(La Devise – élue municipale)
Madame Micheline **BERNARD**	(Forges – élue communautaire)
Monsieur Francis **TRAIN**	(Genouillé – élu communautaire)
Monsieur Bernard **BERBUDEAU**	(Landrais – élu municipal)
Madame Marianne **GACHELIN**	(Marsais – élue municipale)
Madame Claudine **CERISIER**	(Puyravault – élue municipale)
Madame Séverine **SANCHEZ**	(Saint Crépin – élue municipale)
Madame Barbara **LUCAS-ARGENTIERI**	(Saint Georges du Bois – élue municipale)
Madame Anne **ROTGER**	(Saint Mard – élue municipale)
Madame Anne-Sophie **VIOT**	(Saint Pierre d'Amilly – élue municipale)
Madame Isabelle **DUMONT**	(Saint Pierre la Noue – élue municipale)
Monsieur Christophe **FOLOPPE**	(Saint Pierre la Noue – Vice-Président)
Monsieur Olivier **JOUANNEAU**	(St Saturnin du Bois – élu communautaire)
Monsieur Pascal **MASSOT**	(Surgères – élu municipal)
Madame Catherine **LEGROS**	(Le Thou – élue communautaire)
Monsieur Richard **MOREAU**	(Virson – élu communautaire)
Madame Brigitte **DIOT-BESNIER**	(Vouhé – élue communautaire)

AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_10-DE
Reçu le 27/10/2026

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE MOBILITES

Suite à la démission de **Monsieur Jacky LUCAS, Monsieur Tom BOIRIVANT**, conseiller municipal de Le Thou, a déposé sa candidature.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de désigner **Monsieur Tom BOIRIVANT** de la commune de Le Thou, membre de la commission extracommunautaire «Mobilités» et d'acter la nouvelle composition de cette commission.

Il rappelle la composition de cette commission :

Monsieur Didier **OTRZONSEK**	(Aigrefeuille d'Aunis – élu communautaire)
Monsieur Hervé **GAILDRAT**	(Anais – élu communautaire)
Madame Laurinda **MARTINS**	(Ardillières – élue municipale)
Monsieur Louis **CAZADE**	(Ballon – élu municipal)
Madame Florence **VILLAIN**	(Bouhet – élue communautaire)
Monsieur Eric **BERNARDIN**	(Breuil la Réorte – élu communautaire)
Madame Nadège **DONZE**	(Chambon – élue municipale)
Madame Sabine **MOUNIER**	(Ciré d'Aunis – élue communautaire)
Monsieur Pierre-Antoine **MURAT**	(La Devise – élu municipal)
Madame Micheline **BERNARD**	(Forges – élue communautaire)
Monsieur Francis **TRAIN**	(Genouillé – élu communautaire)
Madame Colette **LAGRIVE**	(Landrais – élue municipale)
Madame Ginette **GARNIER**	(Marsais – élue municipale)
Madame Paola **PARI**	(Puyravault – élue municipale)
Monsieur Raymond **DESILLE**	(Puyravault – Vice-Président)
Monsieur Ronald **VERNOUX**	(Saint Crépin – élu municipal)
Monsieur Brice **MANINGA**	(Saint Georges du Bois – élu municipal)
Monsieur Luis **AFONSO**	(Saint Mard – élu municipal)
Monsieur Philippe **BODET**	(Saint Pierre d'Amilly – élu communautaire)
Monsieur Christophe **FOLOPPE**	(Saint Pierre la Noue – élu communautaire)
Monsieur Serge **MOUEIX**	(Saint Saturnin du Bois – élu communautaire)
Madame Isabelle **FRESCA-FANTONI**	(Surgères – élue municipale)
~~Monsieur Jacky **LUCAS**~~	~~(Le Thou – élu municipal)~~
Madame Véronique **FRANCHET**	(Virson – élue municipale)
Monsieur Thomas **BONNIN**	(Vouhé – élu municipal)

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FINANCES

Suite à la démission de **Madame Camille NICE, Monsieur Françis TRAIN**, Maire de la commune de Genouillé, souhaite intégrer la commission finances.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de désigner **Monsieur Francis TRAIN**, membre de la commission finances.

Il rappelle la composition de cette commission :

Monsieur Gilles **GAY**	(Aigrefeuille d'Aunis)
Madame Anne-Sophie **DESCAMPS**	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Hervé **GAILDRAT**	(Anais)
Monsieur Baptiste **PAIN**	(Ardillières)
Monsieur Stéphane **GENDRE**	(Ballon)
Monsieur Christophe **RAULT**	(Bouhet)

AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_10-DE
Reçu le 27/10/2026

Monsieur Eric **BERNARDIN**	(Breuil la Réorte)
Madame Angélique **PEINTRE**	(Chambon)
Madame Sabine **MOUNIER**	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Samuel **MADEUX**	(La Devise)
Madame Micheline **BERNARD**	(Forges)
~~Madame Camille **NICE**~~	~~(Genouillé)~~
Madame Elodie **ROSPARS**	(Landrais)
Monsieur Steve **GABET**	(Marsais)
Monsieur Raymond **DESILLE**	(Puyravault)
Monsieur Matthieu **CADOT**	(Saint Crépin)
Madame Alexandra **VANNELLE**	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Sébastien **MARCHAND**	(Saint Mard)
Monsieur Philippe **BODET**	(Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Christophe **FOLOPPE**	(Saint Pierre la Noue)
Monsieur Olivier **JOUANNEAU**	(Saint Saturnin du Bois)
Monsieur Thomas **GODEAU**	(Surgères)
Monsieur Cyril **GUILET**	(Surgères)
Monsieur Christian **BRUNIER**	(Le Thou)
Monsieur Richard **MOREAU**	(Virson)
Madame Brigitte **DIOT-BESNIER**	(Vouhé)

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président rappelle que le COPIL gens du voyage constitue une instance collaborative entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, la gestion et le suivi des situations liées aux gens du voyage sur le territoire communautaire.

L'évolution de sa composition doit permettre de renforcer la représentation et l'association des communes directement concernées, aux travaux du COPIL, à favoriser la prise en compte des réalités et des besoins identifiés à l'échelle communale et à améliorer la coordination entre les élus, les services communaux et les services communautaires.

Il rappelle la composition actuelle de ce COPIL et souligne que ce COPIL reste ouvert aux élus communaux :

- Monsieur le Président - Monsieur Christophe RAULT
- Madame la Vice-présidente en charge de la politique sociale de proximité - Madame Alexandra VANNELLE
- Messieurs les Vice-Présidents référents - Monsieur Cyril GUILET et Monsieur Hervé GAILDRAT
- Au titre des conseillers communautaires : Mesdames Brigitte DIOT-BESNIER et Nathalie PERRET et Messieurs Eric BERNARDIN, Christophe FOLOPPE et Christian BRUNIER,
- Madame la Directrice générale des services,
- Les services communautaires concernés,
- En fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour, toute personne qualifiée ou organisme susceptible d'apporter une expertise utile aux travaux du Comité de pilotage.

Il propose donc au conseil communautaire d'intégrer deux nouveaux élus au sein de ce Comité de Pilotage Gens du Voyage :

- **Monsieur Philippe COTTENNEC**, conseiller communautaire et adjoint à la sécurité de la commune de Surgères,
- **Monsieur David PACAUD**, 1er adjoint de la commune de Saint-Georges-du-Bois.

AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_10-DE
Reçu le 27/10/2026

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Monsieur Florian LOISON,** membre de la Commission Extracommunautaire « culture » et approuve la nouvelle composition de cette commission,
- Elit **Monsieur Tom BOIRIVANT,** membre de la Commission Extracommunautaire « Mobilités» et approuve la nouvelle composition de cette commission,
- Elit **Monsieur Francis TRAIN,** membre de la Commission communautaire des Finances et approuve la nouvelle composition de cette commission,
- Modifie la composition du Comité de Pilotage « Gens du Voyage » avec la désignation de deux nouveaux élus : **Monsieur Philippe COTTENNEC** et **Monsieur David PACAUD,**
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 octobre 2026

Le Président

Christophe RAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Le secrétaire de séance

Thomas GODEAU

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.